

Statuts des accueillants extrascolaires

Cadre ONE		Secteur associatif (privé)	Écoles de la communauté française	Secteur public local	
				Région wallonne	Région Bruxelles
Contrats de travail Loi de 78 + temps de travail	CDD CDI	Décisions en CP Application des CCT notamment pour les barèmes	Selon qui est l'employeur Administration de la Communauté française ↔ Association de parents de l'école	Circulaire en Comité C Fixation de l'échelle Traduction dans les textes locaux = autonomie Application du RT et dispositions locales	Circulaire en Comité C Fixation de l'échelle Traduction dans les textes locaux = autonomie Application du RT et dispositions locales
Heures ALE		Législation ONEM = statut de demandeur d'emploi		Législation ONEM = statut de demandeur d'emploi	Législation ONEM = statut de demandeur d'emploi
Bénévole		Convention de bénévolat		Convention de bénévolat	Convention de bénévolat
Statutaire		N'existe pas		Principes généraux de la fonction publique et statut local	Principes généraux de la fonction publique et statut local
Mis à disposition		Mise à disposition par un pouvoir local pour autant qu'il fasse partie du CA et qu'une convention soit établie		Le travailleur mis à disposition d'un autre PL ou d'une ASBL conserve son statut	Le travailleur mis à disposition d'un autre PL ou d'une ASBL conserve son statut
Étudiants jobistes		Contrats d'étudiants (Loi de 78) + respect de la CCT		Contrats d'étudiants (Loi de 78) + respect des dispositions locales	Contrats d'étudiants (Loi de 78) + respect des dispositions locales
Stagiaires		Non rémunérés Non diplômés = doivent être encadrés Convention de stage avec l'école		Non rémunérés Non diplômés = doivent être encadrés Convention de stage avec l'école	Non rémunérés Non diplômés = doivent être encadrés Convention de stage avec l'école
Indépendants Intérimaires		Essentiellement pour les milieux privés dits commerciaux		N'existent (théoriquement) pas	N'existent (théoriquement) pas

